



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/191
23 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DU 23 FÉVRIER 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DES ÉMIRATS ARABES UNIS
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note datée du 7 février 1999 et portant le numéro 192-80/04/034, que le Ministère des affaires étrangères de l'État des Émirats arabes unis a adressée à l'ambassade de la République islamique d'Iran à Abou Dhabi, pour protester contre l'inauguration, par M. Abdol Vahed Musavi-Lari, Ministre iranien de l'intérieur, d'une mairie et d'un centre éducatif sur l'île d'Abou Moussa qui appartient à l'État des Émirats arabes unis.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mohammad J. SAMHAN

ANNEXE

Le Ministère des affaires étrangères de l'État des Émirats arabes unis adresse ses salutations les meilleures à l'ambassade de la République islamique d'Iran à Abou Dhabi, et tient à lui faire savoir que l'inauguration, le 5 février 1999, par M. Abdol Vahed Musavi-Lari, Ministre de l'intérieur de la République islamique d'Iran, d'une mairie et d'un centre éducatif sur l'île d'Abou Moussa, inauguration qui a été d'ailleurs annoncée par les médias officiels iraniens, constitue une violation flagrante par la République islamique d'Iran du Mémoire d'accord relatif à l'île d'Abou Moussa, conclu en 1971 entre les deux pays. Cet acte illicite vise en fait à placer le monde devant le fait accompli, à consacrer l'occupation de l'île d'Abou Moussa, à modifier sa composition démographique, et à l'annexer de force à la République islamique d'Iran.

Aussi, le Gouvernement de l'État des Émirats arabes unis tient-il à adresser au Gouvernement de la République islamique d'Iran ses protestations les plus vives contre les agissements dont il est fait mention plus haut, qu'il considère, tout comme les actes antérieurs commis sur l'île d'Abou Moussa par les précédents gouvernements iraniens, comme des actes de provocation injustifiés qui ne sauraient en aucun cas conférer des droits sur l'île à la République islamique d'Iran.

L'État des Émirats arabes unis tient une fois encore à réaffirmer sa souveraineté sur l'île d'Abou Moussa ainsi que son refus de reconnaître toute autre souveraineté sur cette île sur laquelle il entend conserver l'intégralité de ses droits.

Le Ministère des affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler au Gouvernement de la République islamique d'Iran l'assurance de sa très haute considération.

Destinataire : Ambassade de la République islamique d'Iran à Abou Dhabi.
